



### **Zone réservée aux piétons (circulation des véhicules très limitée ou interdite)**

Priorité aux piétons  
sur tout l'espace de la rue

Livreurs admis (à la vitesse du pas)

Les cyclistes circulent à pied,  
sauf si cycles admis

Passages piétons non admis et pas de  
trottoirs

Vitesse maximale: **5 km/h**



### **Cohabitation des modes de déplacements**

Priorité aux piétons  
sur tout l'espace de la rue

Passages piétons non admis et pas de  
trottoirs

Règle de la priorité de droite

Vitesse maximale: **20 km/h**



### **Restriction de la circulation motorisée**

Priorité aux voitures,  
mais circulation modérée  
(" ... les conducteurs sont tenus de  
circuler de manière particulièrement  
prudente et prévenante ")

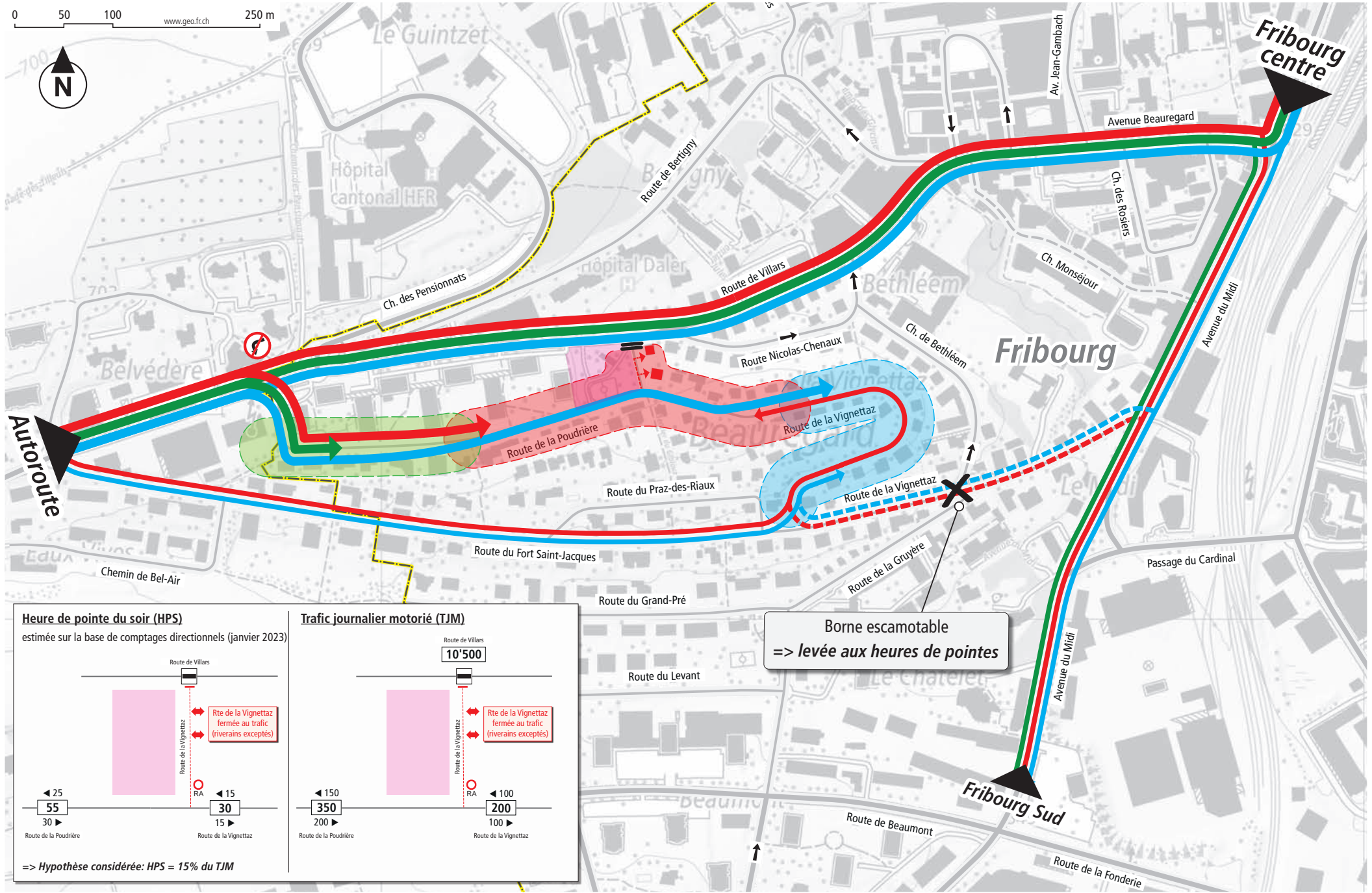
Passages piétons admis à proximité  
des écoles et homes

Règle de la priorité de droite

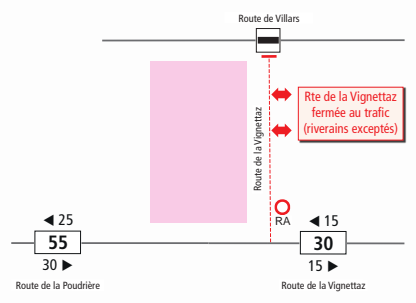
Vitesse maximale: **30 km/h**

### **SIMILITUDES**

- secteurs bien délimités et routes à caractères homogènes
- début et fin des zones soulignés par un aménagement à effet de porte
- priorité de droite aux carrefours (exception si la sécurité l'exige)
- mesures visant à faire respecter la limitation de vitesse

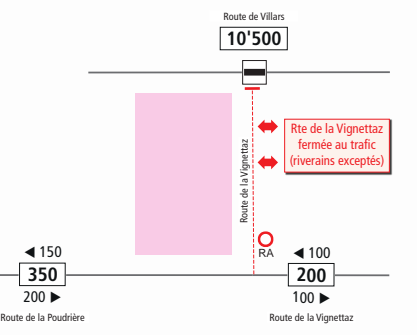


**Heure de pointe du soir (HPS)**  
estimée sur la base de comptages directionnels (janvier 2023)



=> Hypothèse considérée: HPS = 15% du TJM

**Trafic journalier motorisé (TJM)**



Borne escamotable  
=> levée aux heures de pointes

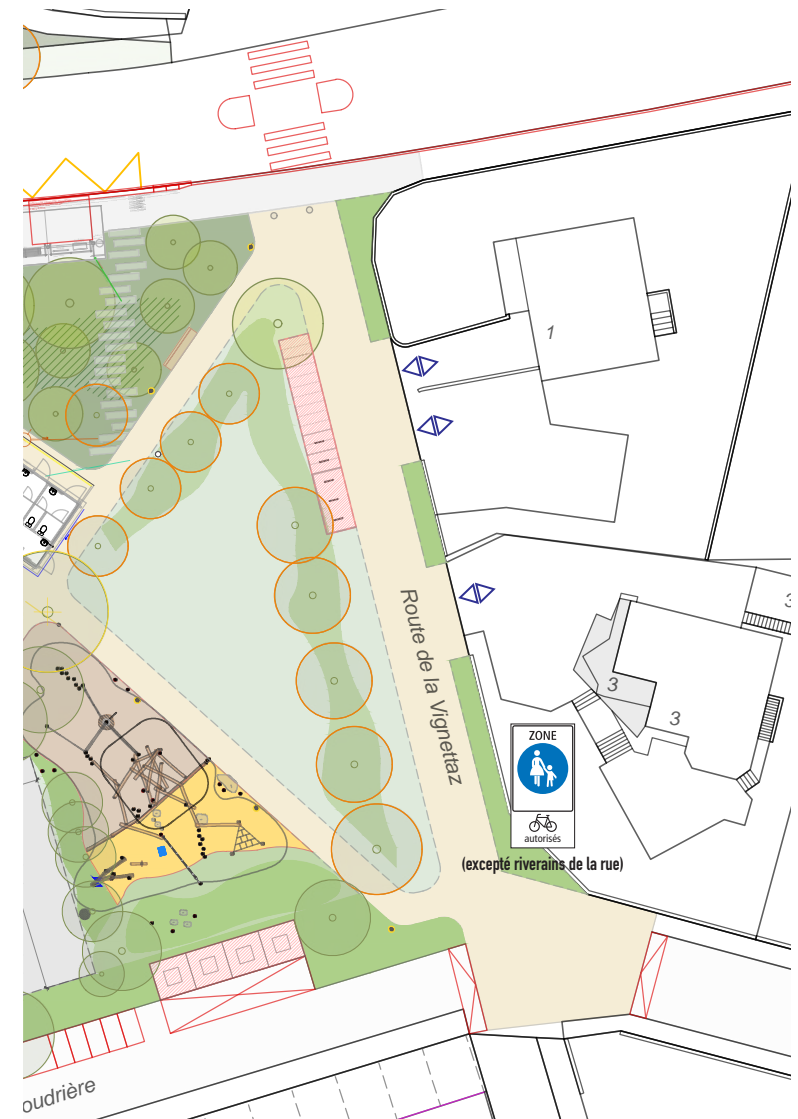
# Exploitation recommandée: fermeture de la Route de la Vignettaz au trafic motorisé

## Avantages de la fermeture:

- piétons prioritaires sur tout l'espace-rue: sécurité et confort fortement améliorés
- possibilité de décalage du passage pour piétons sur la Route de Villars vers l'Ouest pour favoriser la continuités des itinéraires piétons
- espace de circulation et de stationnement des vélos sécurisé (permet de favoriser un itinéraire hors du parc)
- gain important en espace public et pour les aménagements paysagers

## Enjeux de la fermeture:

- péjoration de l'accès au quartier pour les transports individuels motorisés (rue autorisée uniquement aux riverains de la rue, par le Sud)
- diminution de l'offre en stationnement voitures par rapport à l'état actuel



## Exploitation recommandée: **maintien en zone 30 km/h de la Route de la Poudrière**

### Projet de requalification de la place:

- peu de perméabilité entre la place et la route (séparation par une bande végétalisée et arborisée, ainsi que par le grillage du terrain de sport)
- localisation du stationnement voitures et motos et de l'écopoint le long de la Route de la Poudrière, nombreux accès privés au Sud de la chaussée
- accès piétons uniquement aux entrées prévues (Sud-Ouest et Sud-Est)

### Recommandations:

- réaménagement des deux accès piétons à la place (revêtement différencié, plateau seuil) et circulation alternée favorisant la modération des vitesses
- maintien de la zone 30 km/h



Route de Villars

Route de la Vignettaz

Route de la Poudrière

24

7

3a

3

3

11

3b

Corbeille

Arrêt de bus

Fontaine à boire

Espace polyvalent

Pelouse appropriée

VIS 10 Unités

parking vélo 4 unités

Arbre 10 (4.0x2.20m)

Corbeille

25.00

15.00

Terrain multisports

aire d'ordures  
EPA + 400L

Parcours de jeux multigénérationnels



Route de Villars

Route de la Vignettaz

Route de la Poudrière

24

7

3a

3

3

25.00

15.00

Terrain multisports

aire d'attente  
(15 x 30m)

Pelouse appropriée

Espace polyvalent

Fontaine à boire

Arrêt de bus

VIS 10 unités

parking vélo 4 unités

Abri vélo (4, 10 x 3, 20m)

Corbeille

Corbeille

Corbeille

Parcours de jeux multigénérationnel

3b

1

# VILLE DE FRIBOURG - REQUALIFICATION DE LA PLACE VIGNETTAZ-DALER

## PLANNING D'ÉTUDE ET TRAVAUX PRESENTI AU 25 OCTOBRE 2023

